



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Syndicat national des infirmiers et infirmières libéraux

Question écrite n° 50199

Texte de la question

M. Jean Urbaniak attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les préoccupations exprimées par les représentants du Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux (SNIIL). Soucieux de participer au débat relatif à la réforme de la protection sociale, les intéressés souhaiteraient que la représentativité de leur syndicat soit reconnue. Ayant participé, en tant qu'organisation représentative, à la réunion technique animée par la division de l'informatique et des nouvelles technologies de la direction de la sécurité sociale, relative au projet de décret sur les systèmes d'information de l'assurance maladie, les représentants du SNIIL s'étonnent du résultat défavorable de l'enquête de représentativité des organisations syndicales des infirmier (es) libéraux dont ils ont fait l'objet. En conséquence, il lui demande s'il est dans ses intentions de reconnaître au Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux une représentativité leur permettant de participer au débat relatif à l'avenir de la protection sociale et de la santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Urbaniak Jean](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50199

Rubrique : Syndicats

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1622